



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU COMITÉ SYNDICAL
du 6 juillet 2020**

Date de convocation : 29 juin 2020
Date de publication : 13 juillet 2020
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de présents : 18
Votants : 19

| Présents | Absents |
|--|---|
| <u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. HAQUIN, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, Mme SENSE, Mme HUCHIN, M. LAMBERT-MOTTE, Mme FEUILLARD M. JAMET, M. FABRE | <u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> Mme ESTRADE, Mme MENEY, M. CARPENTIER, |
| <u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FARGEOT, M. CHABANEL, Mme MICHEL M. SUEUR, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. BRIQUET, M. ENJALBERT Mme FAYOL DA CUNHA. | <u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, M. CARON, M. BOUTIER, M. VAUTHIER, M. RENAULT, Mme COUTURE, M. GOUJON, M. ROSE, Mme BERTHY, M. DAUX, M. BACHARD, M. BOURSE, M. VERNA. |

Absents excusés : M. BACHARD, M. CARPENTIER, M. GOUJON, Mme JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Mme CAVECCHI

Pouvoir : M. GOUJON à M. GONTHIER

Au préalable, Monsieur le Président souhaite remercier l'ensemble de l'équipe du Syndicat Emeraude qui, pendant toute la période de confinement, a assuré un suivi rigoureux vis-à-vis de l'ensemble de nos partenaires qui ont répondu présents. Il souligne le fait que le Syndicat Emeraude a été le seul syndicat de la région à ne pas avoir diminué son niveau de service. Monsieur le Président faisait des points quotidiens avec le Directeur et Frédéric Tintilier, le Responsable Technique, qui s'assurait chaque matin et chaque soir du nombre de camions sortis du dépôt.

Il indique aussi que l'effet pervers de cette période de confinement a été une très forte affluence pendant les trois semaines qui ont suivi la réouverture de la déchèterie. En effet, une file d'attente s'est formée allant jusqu'à gêner la circulation sur la chaussée Jules César au sortir de la zone d'activités et on a pu comptabiliser jusqu'à 500 véhicules / jour pendant cette période. Il ajoute que la principale conséquence de cette affluence est l'augmentation de nos tonnages en déchèterie, ce qui va entraîner des coûts supplémentaires non prévus au Budget 2020. Compte tenu de ce contexte, Monsieur le Président souligne l'importance, pour ce nouveau mandat qui débute, d'identifier un terrain afin d'y installer une nouvelle déchèterie. Il rappelle d'ailleurs, qu'à la création d'Emeraude des études avaient démontré la nécessité d'implanter 4 déchèteries sur notre territoire.

Par ailleurs, il informe les élus que le Comité d'installation se déroulera le lundi 21 septembre à 8 h 00, dans un lieu encore à déterminer.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 MARS 2020

Il est proposé aux membres du Comité d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 9 mars 2020.

Aucune observation n'étant faite, les membres du Comité Syndical **APPROUVENT**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 mars 2020.

II - OPÉRATIONS :

1°) Informations :

- Décisions du Président prises pendant la crise sanitaire :

- Signature de l'acte modificatif (avenant) de prolongation du marché de « Mise à disposition, transport et traitement du contenu de bennes destinées aux Centres Techniques Municipaux »
- Signature de l'acte modificatif (avenant) de prolongation du marché d' « Exploitation de l'Eco-site (déchèterie) du Plessis-Bouchard »

Monsieur le Directeur indique que la période de confinement a mobilisé très fortement l'équipe de Direction et plus largement, l'ensemble des collaborateurs du Syndicat et modifié de manière substantielle le planning de travail envisagé. Une énergie très conséquente a été consacrée au maintien de la continuité de service. De même, la période du confinement ayant impacté fortement l'activité des entreprises, et notamment celle de leurs services études et commerciaux mobilisés pour les réponses aux appels d'offres, il aurait été hasardeux de lancer une consultation durant la période. Enfin, un délai est nécessaire pour permettre de notifier les marchés suffisamment en amont de la fin des prestations avec les opérateurs actuels pour permettre une anticipation de la prise d'effet des nouveaux marchés (le prestataire retenu risquant potentiellement de changer du fait de la remise en concurrence).

Monsieur le Directeur indique que ces prolongations de 6 mois concernent les deux marchés suivants : la « Mise à disposition, transport et traitement du contenu de bennes destinées aux Centres Techniques Municipaux » (lancement du renouvellement de marché en cours), conclu avec la SAS BUTIN-SEDIC, d'une part, et le marché relatif à l' « Exploitation de l'Eco-site (déchèterie) du Plessis-Bouchard » (lancement du renouvellement de marché prévu fin août), conclu avec ALLIECO ENVIRONNEMENT, d'autre part, qui arrivent à échéance le 30 juin 2020.

Les deux décisions prises par le Président dans le cadre des ordonnances liées à la crise sanitaire de COVID-19 n'appellent pas de question ou commentaire de la part des membres du Comité Syndical présents.

III – FINANCES :

- Compte Administratif 2019 – examen et vote

Les résultats définitifs du Compte administratif 2019 sont résumés comme suit :

| | | BUDGET PRINCIPAL | | | | |
|---|---------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| | | Recettes | Dépenses | Résultat de l'exercice | Résultat N-1 reporté | Résultat de clôture |
| Réalisations | Section de fonctionnement | 28 546 170,00 | 31 283 304,67 | -2 737 134,67 | 4 391 228,47 | 1 654 093,80 |
| | Section d'investissement | 2 455 943,13 | 2 529 570,97 | -73 627,84 | 2 417 886,25 | 2 344 258,41 |
| | Budget total | 31 002 113,13 | 33 812 875,64 | -2 810 762,51 | 6 809 114,72 | 3 998 352,21 |
| Restes à réaliser | Section de fonctionnement | | | | | |
| | Section d'investissement | 0,00 | 291 349,20 | -291 349,20 | | -291 349,20 |
| | Budget total | 0,00 | 291 349,20 | -291 349,20 | 0,00 | -291 349,20 |
| Budget total (réalisations et restes à réaliser) | | 31 002 113,13 | 34 104 224,84 | -3 102 111,71 | 6 809 114,72 | 3 707 003,01 |

Monsieur le Directeur indique que le résultat brut global de clôture du budget 2019 est donc de 3 998 352,21 € (contre 6 809 114,72 € en 2018). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de 3 707 003,01 € (contre 6 467 002,70 € en 2018).

Ce résultat, en baisse par rapport à l'an passé, s'explique de la manière suivante :

▪ **En section de fonctionnement :**

Le BP 2019, dans sa construction prévoyait une affectation de 3 279 k€ sur les 4 391 k€ de résultat de fonctionnement reporté à fin 2018 et un résultat prévisionnel à fin 2019, de 1 112 k€. Le choix avait été fait de viser, pour la 3^{ème} année consécutive, une nouvelle baisse du taux de TEOM en maintenant stables les appels à contribution ; en mobilisant une partie de l'excédent de fonctionnement reporté, qui n'avait pas vocation à se reproduire dans les années à venir. Cette mobilisation devait permettre également le financement des dépenses de lancement de l'extension des consignes de tri, dont certaines n'ont pas vocation à se reproduire dans les années à venir.

Un résultat de fonctionnement négatif qui s'explique :

- En dépenses :
 - Une **bonne tenue dans l'exécution budgétaire**, sur le chapitre 012, relatif aux **charges de personnel** : – 131 k€ en raison, d'une stabilité du nombre de postes, de vacances de postes, du décalage de certains recrutements et de la fin d'un contrat d'apprentissage.
 - Une forte **progression des charges à caractère général** (chapitre 011), **principalement sur l'article 611- Contrats de prestation de services**, qui s'explique par :
 - Des taux d'actualisation importants (impact du gasoil notamment) : + 8 % sur la collecte, combiné à une progression de certains tonnages (+ 5,2 % pour les déchets végétaux en 2019, après une hausse de 7 % en 2018 + 1,6 % pour les encombrants, après une hausse de 7 % en 2018). La dynamique territoriale, avec la croissance du nombre de foyers peut faire progresser les tonnages, même si la production par habitant tend à baisser régulièrement.
 - **Des conditions moins favorables obtenues à l'issue de renouvellements de marchés** : Traitement des déchets végétaux (passage de 35 à 39,90 € / tonne), Tri des collectes sélectives : + 400 k€ : bien que coût de tri en extension ne progresse que de manière limitée (+3 %), la progression des tonnages sélectifs collectés et la baisse de la part des refus, plus faible qu'attendue, accompagnée d'une progression du coût unitaire pour le traitement de ces derniers, impactent le coût global du tri.
 - **Des dépenses ponctuelles** qui n'auront pas vocation à se reproduire, comme le financement des dépenses de **mise en place de l'extension des consignes de tri** : 4 ambassadeurs de tri sur 8 mois, prestation d'accueil téléphonique pour la reprise des bacs 80 litres, restickage avec les nouvelles consignes de tri des 45 000 bacs du parc, les dépenses de communication associées (impressions, distribution, relation presse, réalisation des totems-présentoirs), soit 525 000 €. Ces dépenses ont permis de relancer le geste de tri sur le territoire et ont devancé certaines dépenses pour les années futures. Un coût net pour le Syndicat de 13 500 €, suite à l'épisode d'interruption de collecte par EcoDDS (23 k€ de coûts de collecte et traitement et moins de 10 k€ de compensation).
 - La **non réalisation de dépenses imprévues**, pour 1 112 k€.
- En recettes :
 - Des **recettes revente matériaux qui se sont érodées** en raison de la dégradation continue des conditions de reprise (970 000 €, contre 1 170 000 € en 2018 et 1 270 000 € en 2017). Ces recettes, bien qu'en retrait de 200 k€ par rapport à 2018, représentent encore 1 million d'euros, si on y ajoute les reprises matériaux déchèterie (27 k€). Ce montant global est surévalué par les premiers mois de l'année, car les prix de reprises ont subi une tendance baissière sur l'année et des contrats ont même dû être renégociés (Emballages EMR-1.04, JRM-1.11, après le Gros de magasin-1.02 en 2018). Cela génère un écart sur prévision de 400 k€ et fait revenir le montant global des reprises à son niveau de 2015. Notons enfin qu'un stock de 500 tonnes non triées existait à fin décembre 2019. La crise qui touche le secteur du recyclage se fait encore plus durement ressentir en 2020.
 - **Un bon taux de réalisation des recettes éco-organismes**, après le décalage important d'une partie de la recette Citeo en 2018, lié à la mise en place du nouveau contrat (Barème F-CAP 2022). La baisse du soutien Citeo (ex-Ecofolio) sur le papier (- 30 k€) est liée aux moins bonnes performances de 2017 et à la baisse du soutien unitaire. Le soutien Eco-Mobilier est en retrait par rapport aux estimations (- 70 k€ au second semestre), mais est compensé par la meilleure perception des soutiens Citeo. Dès 2019, la collectivité devrait retrouver un soutien à hauteur de 2016, sur ses performances propres, sans avoir besoin de recourir au soutien à la transition. Les rattachements ont été opérés de manière prudente, mais il est probable que le liquidatif attendu soit supérieur de quelques dizaines de milliers d'euros, ce qui sera néanmoins, loin de compenser la baisse des prix de reprises matériaux.

- Une bonne nouvelle tout de même avec le rattachement du soutien année 2 CODEC par l'ADEME, dont le versement était incertain (135 k€).

Si l'on tient compte de ce résultat de fonctionnement de l'exercice et du résultat reporté de 2018 de 4 391 k€, il en ressort un **résultat cumulé de fonctionnement** à fin 2019 de **1 654 k €**, supérieur de 542 k€ à celui attendu lors du vote du BP 2019 et tenant compte du financement de dépenses qui n'auront pas à être reconduites en 2020.

Quelques éléments positifs sont à souligner :

- Le fait que le Syndicat ait financé sur fonds propres les coûts de lancement de l'extension des consignes de tri, avec un gain de 2 kg/hab sur 2019 pour la collecte sélective, alors que l'opération n'a démarré officiellement qu'en mai.
- Le Syndicat Emeraude, de par ses performances de tri, effacerait dès 2019 son soutien à la transition (compensation transitoire de la baisse du soutien à l'incinération), ce qui laisse augurer une reprise de la dynamique de hausse des soutiens Citeo pour 2020 et les années suivantes. Cela reste à confirmer par la notification concrète de ces soutiens. Il faut espérer pour 2020 que Citeo suspende l'obligation d'atteindre des performances au moins égales à 2016, car l'obligation de détourner certains tonnages va impacter négativement la captation.
- Le Syndicat devrait finalement percevoir la totalité des soutiens possibles prévus dans le cadre du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire), avec un solde de 180 k€ qui constituera une recette exceptionnelle -mais ponctuelle- pour 2020.

▪ **En section d'investissement :**

Un **résultat d'investissement** sur réalisations - **73 k€** qui tient compte :

- En dépenses :
 - De l'absence de réalisation d'un certain nombre d'investissements : travaux de réhabilitation de la déchèterie prévus à hauteur de 1 500 k€ (pour les seuls travaux), remplacement des colonnes aériennes pour le verre.
 - Des investissements initiaux pour la mise en place de l'extension des consignes de tri (remplacement systématique des 13 000 bacs 80 litres, par des 120 litres, ajustement de dotation pour les ménages ayant un volume insuffisant) : 480 k€. Ces investissements devraient faire baisser les opérations de maintenance dans les années à venir.
- En recettes :
 - Le tarissement des dispositifs de subventionnement liés à l'implantation de bornes enterrées et à l'acquisition de composteurs.

En tenant compte du report du résultat 2018 de 2 417 k€, le résultat **cumulé d'investissement** à fin 2019 ressort à 2 344 k€ (2 052 k€ en tenant compte des restes à réaliser, qui se montent à 291 349,20 €).

Monsieur le Président ayant quitté régulièrement le lieu de réunion au moment du vote du compte administratif, M. Fargeot, Vice-Président, fait procéder au vote.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Il est donné acte de la présentation du Compte Administratif 2019 qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Article 2 : Les identités de valeurs avec le Compte de Gestion sont constatées aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, ainsi qu'au résultat d'exploitation de l'exercice.

Article 3 : Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

| BUDGET PRINCIPAL | | | | | | |
|---|---------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| | | Recettes | Dépenses | Résultat de l'exercice | Résultat N-1 reporté | Résultat de clôture |
| Réalizations | Section de fonctionnement | 28 546 170,00 | 31 283 304,67 | -2 737 134,67 | 4 391 228,47 | 1 654 093,80 |
| | Section d'investissement | 2 455 943,13 | 2 529 570,97 | -73 627,84 | 2 417 886,25 | 2 344 258,41 |
| | Budget total | 31 002 113,13 | 33 812 875,64 | -2 810 762,51 | 6 809 114,72 | 3 998 352,21 |
| Restes à réaliser | Section de fonctionnement | | | | | |
| | Section d'investissement | 0,00 | 291 349,20 | -291 349,20 | | -291 349,20 |
| | Budget total | 0,00 | 291 349,20 | -291 349,20 | 0,00 | -291 349,20 |
| Budget total (réalisations et restes à réaliser) | | 31 002 113,13 | 34 104 224,84 | -3 102 111,71 | 6 809 114,72 | 3 707 003,01 |

- **Compte de gestion 2019 – approbation**

De la même manière que pour le Compte administratif, le Comité Syndical est amené à approuver le Compte de Gestion du Comptable public qui fait ressortir le même résultat.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Syndicat Emeraude pour l'exercice 2019 établi par Madame le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif, et s'établissent ainsi qu'il suit :

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|----------------|---------------------------|--|-----------------------------|--------------------------|
| Section | RÉSULTAT A LA CLÔTURE N-1 | PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 | RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019 |
| Investissement | 2 417 886,25 | 0,00 | -73 627,84 | 2 344 258,41 |
| Fonctionnement | 4 391 228,47 | 0,00 | -2 737 134,67 | 1 654 093,80 |
| TOTAL | 6 809 114,72 | 0,00 | -2 810 762,51 | 3 998 352,21 |

Colonne 4 = colonne 1 – colonne 2 + col

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée.

Le Président,




Gérard LAMBERT-MOTTE
Maire du Plessis-Bouchard,
Conseiller Départemental du Val d'Oise.